

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE



Entre Bièvre et Rhône  
Communauté de communes  
Rue du 19 Mars 1962  
38556 Saint-Maurice-l'Exil Cedex  
T. 04 74 29 31 00  
F. 04 74 29 31 09

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 avril 2021

Délibération n°2021/098

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 56 Votants : 62 Pour : 62 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de spectacles du Conservatoire de St Clair du Rhône, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la communauté de communes. La séance du conseil communautaire est fermée au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 2 avril 2021.

**OBJET : Instauration DPU sur la commune d'AUBERIVES SUR VAREZE.**

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN  
ANJOU  
ASSIEU  
AUBERIVES SUR VAREZE  
BEAUREPAIRE  
  
BELLEGARDE POUSSIEU  
BOUGE CHAMBALUD  
CHALON  
CHANAS  
CHEYSSIEU  
CLONAS SUR VAREZE  
COUR ET BUIS  
LE PEAGE DE ROUSSILLON  
  
LES ROCHES DE CONDRIEU  
MOISSIEU SUR DOLON  
MONSTEROUX MILIEU  
MONTSEVEROUX  
PACT  
PISIEU  
POMMIER DE BEAUREPAIRE  
PRIMARETTE  
REVEL TOURDAN  
ROUSSILLON

M. MONTEYREMARDE Christian  
M. DOLPHIN Jean-Michel  
M. SEGUI Jean-Michel  
Mme ZABOROWSKI Dorothee  
M. PAQUE Yannick, Mme MOULIN-MARTIN Béatrice, Mme  
MONNERY Annie  
Mme GRANGEOT Christelle  
Mme FAYOLLE Claudette  
Mme PUPAT Danielle  
M. MALATRAIT Jean-Charles, Mme COULAUD Raymonde  
M. BONNETON Gilles  
M. VIALLATTE Régis  
M. GARNIER Jacques  
M. MONDANGE André, M. DARBON Thierry, Mme ALBUS  
Delphine, M. COURION Sébastien  
Mme DUGUA Isabelle, M. PAVONI Jean-François  
M. MANIN Gilbert  
M. MERLIN Denis  
M. PIVOTSKI Pierre  
M. ILTIS Laurent  
M. DURIEUX Jean-Luc  
M. PASCAL Michel  
M. MERCIER Serge  
Mme DEZARNAUD Sylvie  
M. DURANTON Robert, M. PEY René, Mme BONNET Josette, M.  
ROUSVOAL Marc, Mme HAINAUD Marie-Christine

SABLONS	M. TEIL Laurent, Mme MOREL Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	M. CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	M. BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	M. MERLIN Olivier, Mme LECOUTRE Sandrine, M. DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. MONTEYREMARAD Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	M. GENTY Philippe, Mme LIBERO Marie-France, M. CORRADINI Louis, M. RULLIERE Claude, Mme CHOUCHANE Aïda,
SAINT PRIM	M. CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier, Mme GIRAUD Dominique
SONNAY	M. LHERMET Claude
VERNIOZ	M. REY Jean-Marc
VILLE SOUS ANJOU	M. SATRE Luc

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : M. Yann FLAMANT pouvoir à M. Yannick PAQUE, M. Kenan SOLMAZ pouvoir à Mme Annie MONNERY, M. Jean-Paul IMBLOT pouvoir à M. Robert DURANTON, M. Gérard BOUSSARD pouvoir à Mme Marie-Christine HAINAUD, Mme Nathalie LINOSSIER pouvoir à Mme Josette BONNET, Mme Christine RABIER pouvoir à M. Philippe GENTY

**ABSENTS** : M. Yann BERHAULT, M. Gabriel GIRARD, Mme Véronique REBERJOT, Mme Zerrin BATARAY

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



### **OBJET : Instauration DPU sur la commune d'AUBERIVES SUR VAREZE.**

Monsieur le Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire expose que le conseil communautaire a instauré le droit de préemption urbain, par délibération n°2019/072 du 27 mars 2019, sur toutes les zones urbaines U, les zones d'urbanisation future (NA/AU) des PLU communaux du territoire de la Communauté de communes.

Suite à l'approbation ce jour du PLU de la commune d'Auberives sur Varèze, il convient d'instaurer le Droit de préemption simple sur les zones urbaines U, les zones d'urbanisation future AU du PLU, et d'annexer la présente délibération au PLU communal.

#### **Le Conseil Communautaire,**

#### **Après en avoir délibéré**

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L210-1, L211-1 et suivants, L300-1, R211-1 et suivants, R151-52 et suivants,
- Vu la délibération n°2019/072 du 27 mars 2019 instituant le droit de préemption urbain sur le territoire intercommunal,

#### **A l'unanimité de ses membres :**

- \* Instaure le droit de préemption simple sur les zones urbaines U, les zones d'urbanisation future AU du PLU de la commune d'Auberives sur Varèze.
- \* Mandate Madame la Présidente pour annexer cette délibération au PLU
- \* Mandate Madame la Présidente pour notifier cette délibération aux organismes mentionnés au R211-3 du code de l'urbanisme et publier une mention dans deux journaux diffusés dans le département conformément au R211-2 du code de l'urbanisme.

- \* Mandate Madame la Présidente pour transmettre la délibération au préfet et réaliser un affichage au siège d'EBER et en mairie d'Auberives sur Varèze durant un mois.
- \* Autorise Madame la Présidente à prendre toute autre décision et signer tout document nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait conforme

La Présidente  
Sylvie DEZARNAUD

ENTRE  
| BIEVRE  
ET RHONE |  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

